

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2026 - 4194 - 2025 B 00841 - 944 448 216 - 2LMV

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise: SARL 2LMV			Résidence: Indiana			Néant ☐		
Adresse de l'entreprise: 221 Avenue Bagatelle			06210 MANDELIEU LA NAPOULE					
SIRET: 9 4 4 4 4 8 2 1 6 0 0 0 1 9			Durée de l'exercice en nombre de mois *			6		
			Durée de l'exercice précédent *					

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31/12/2025			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	102 000	030	2 156	99 844	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	102 000	048	2 156	99 844	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070		
			072		074		
		Charges constatées d'avance *	092	2 040	094	2 040	
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	3 506	086	3 506	
		Total II	096	5 546	098	5 546	
		Total général (I + II)	110	107 546	112	2 156	105 391

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves -dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(10 045)		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(9 045)		
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 114		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169			
	Comptes courants d'associés	173	112 322		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	114 436			
Total général (I + II + III)	180	105 391			

RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	102 000
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note n° 2-33-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise: SARL 2LMV		Exercice N° des le 31122025		Exercice N-1 des le		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218		3 817	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	3 817			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stocks (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		9 059		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		2 648			
	Rémunérations du personnel *			250					
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252					
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39-1-2° al 3 du CGI)	255		254		2 156			
	Dotations aux dépréciations			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour amputations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	13 862		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(10 045)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers			(III)	280				
	Produits exceptionnels			(IV)	290				
	Charges financières			(V)	294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(10 045)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option.	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		seule entreprise innovante (44 sexes A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
				Basins d'emploi, à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
ZFA NGI (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRF)	181	
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	649		Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352			
					Déficit col. 2				
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370			
					Déficit col. 2		372	10 045	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Procès verbal:Assemblée générale ordinaire SARL 2LMV

Bilan 2025

SARL:2LMV

Capital social:1000€

Siège social:221 avenue bagatelle ;06210 Mandelieu

**Le 14 juin 2026, les associés de la SARL 2LMV se sont réunissent assemblée
Générale ordinaire au 36 rue de l'astrée à Gigan 34770, sur convocation du
gérant.**

Sont présents ou représentés:

- Monsieur VINCENT Sébastien, associé, détenant 51% du capital social**
- Monsieur LECLERC-VINCENT Luca, associé, détenant 39% du capital social**
- Madame VINCENT Lya, associée, détenant 5% du capital social**
- Madame VINCENT Maylee, associée, détenant 5% du capital social**

SV LLV LV MV

Les associés présents ou représentés possédant la totalité du capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur VINCENT Sébastien, Gérant, préside la séance.

Chers associés, Bonjour,

Je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de la SARL 2LMV. Cette assemblée a pour objet l'approbation des comptes du premier exercice social clos le 31 décembre 2025. La société a été créé le 29 avril 2025 afin d'exploiter un bien immobilier en location meublée.

Au cours des 6 premiers mois, nous avons perçu 3817€ de loyers.

Les charges d'exploitation et les amortissement comptable nous mènent à une perte (déficit) de -10045€.

Ce résultat est logique pour une 1ère année d'exploitation . Il faut savoir également que dans les charges d'exploitation , il y a eu les frais notariés de l'achat de l'appartement.

En tant que gérant de la SARL, je vous informe que cette comptabilité est cohérente(réalisée par un expert comptable,) que les résultats publiés sont logiques(1 ère année d'exploitation, et que l'AGO est réalisée dans les délais(6 mois après la clôture des comptes. que le bien est correctement immobilisé amorti.

Nous allons passé , à présent, au vote des 4 résolutions.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- 2) Affectation du résultat de l'exercice
- 3) Quitus du gérant
- 4) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

SV LV MV

1ère Résolution(Approbations des comptes)

L'assemblée, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les dits comptes tels qu'ils ont été présentés.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 , d'une durée exceptionnelle de 6 mois fait apparaître une perte de 10045€.

Dans une SARL familiale de location meublée qui démarre son activité, la perte de la première année n' a rien d anormal.Nous avons perçu une partie des loyers du 21 juin au 10 décembre 2025 pour un montant de 3817€.Les charges d'exploitation(dont les frais de notaire)les taxes, les charges de la copropriété et les amortissement comptable ont conduit à une perte comptable de 10045€.

-loyers encaissés 3817€

-charges d'exploitation. 13862 €

-résultat de l'exercice. -10045€

-amortissements 2156€(1020€ construction,510€ installations/agencement, 626€meublier /équipement)

La SARL a un passif de 112322€(dettes)et des actifs de 102000€(biens et amortissements).

En conséquence, l'assemblée approuve les opérations traduites dans ces comptes, ou , résumés dans ces documents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème Résolution (affectations des résultats)

SV LV LV MV

L'assemblée constate que l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par une perte de 10045€.

L'assemblée décide d'affecter intégralement cette perte au compte »Réport à nouveau débiteur.

Concernant l'apport des comptes courants des associés à la SARL, le déficit de l'année 2025 ne nous permet pas de rembourser partiellement des sommes prêtées à la SARL. Si dans un avenir proche, la SARL envisagerait d'acquérir d'autres biens immobiliers, le maintien des sommes versées par les associés sur le compte courant de la SARL serait un atout pour les banques prêteuse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème Résolution: (Quitus au gérant)

L'assemblée donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur VINCENT Sébastien pour l'exécution de son mandat de gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème Résolution: (Pouvoirs)

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt et publicités prescrites par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

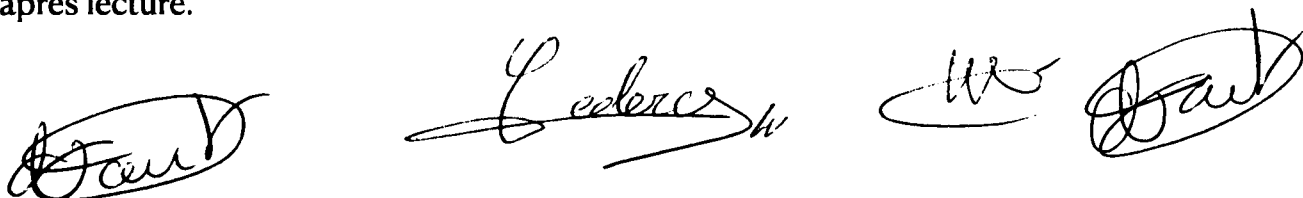
Prespectives 2026:

-augmentation des revenus locatifs (plus de 9000€ si 100%)

SV LV MV

- augmentation du nombre de séjours(on passe de 13 a 14 séjours de 5 semaines)
- Frais de copropriété supplémentaires dus au ravalement de façade votés l'année précédente 2100€ payable en 3 fois en avril, juillet et octobre .
- paiement de la taxe foncière (exonéré la première année)
- Paiements URSSAF
- achat d'un autre bien immobilier avec apports personnels et soutien banque(crédit)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès verbal qui a été signé après lecture.



Fait à Gigean, le 14 juin 2026

SV LLV LV MV